



GUIDE
DES ÉVALUATIONS DES
INCIDENCES NATURA 2000
dans les Pyrénées Audoises



Cabane pastorale du Madres

Communauté de communes des Pyrénées Audoises



Cofinancé par
l'Union européenne



SOMMAIRE

	1. Le dispositif Natura 2000.....	2
	2. Les deux sites Habitat, Faune, Flore.....	3
	 Localisation des sites	
	 Les Habitats d'Intérêt Communautaire	
	 Les Espèces d'Intérêt Communautaire	
	3. Le site Oiseaux.....	11
	 Localisation du site	
	 Les Espèces d'Intérêt Communautaire	
	4. La procédure d'évaluation d'incidence...	15
	 Qu'est-ce qu'une évaluation d'incidence Natura 2000 (EIN)?	
	 Les projets soumis à EIN	
	 Définir le projet	
	 Les périodes sensibles	
	 Consulter les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000	
	 Contacter les autorités compétentes	
	 Les suites possibles	

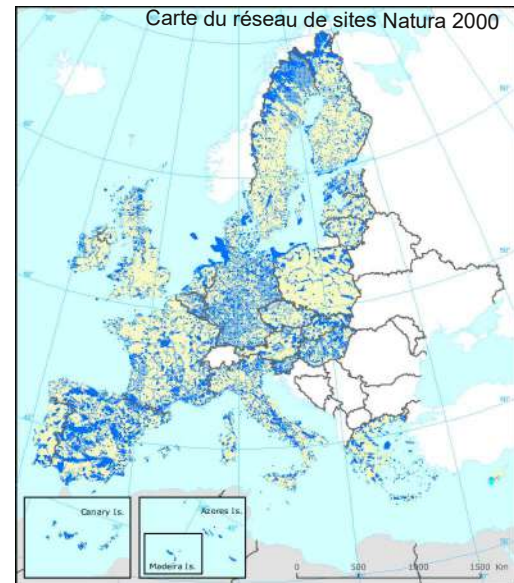
1. LE DISPOSITIF NATURA 2000

UN RÉSEAU EUROPÉEN

Natura 2000 constitue un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales et végétales et leurs habitats. Sur le continent, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive. La démarche privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales d'un territoire.

La mise en place de ce réseau vient en application de deux grandes directives européennes ce qui lui confère deux types de sites Natura 2000 :

- La directive « Oiseaux » de 1979 : dont les Annexes comprennent des listes d'espèces d'oiseaux dit « d'intérêt communautaire », elle permet la mise en place des **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**.
- La Directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992 : dont les Annexes comprennent des listes d'espèces (hors oiseaux) et d'habitats dit « d'intérêt communautaire », elle permet la mise en place des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.



VOLET RÉGLEMENTAIRE

Un outil de prévention qu'est **l'évaluation des incidences**, réglementé par le Code de l'Environnement, vise à assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Un certain nombre de projets d'aménagement et d'activités humaines sont soumis à cette évaluation.

Cette démarche a pour but de **déterminer si un projet peut avoir un impact significatif sur la conservation des habitats ou espèces** ayant justifié la désignation d'un site.

Seuls les projets qui n'ont pas d'impacts significatifs peuvent être autorisés par l'autorité décisionnaire.

GESTION PARTICIPATIVE

Au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire. Chaque site est donc piloté par un Comité de Pilotage représentant l'ensemble des acteurs et décidant des actions de conservation sur le site.

La gestion des sites Natura 2000 repose sur le volontariat qui se manifeste sous deux formes de contractualisation :

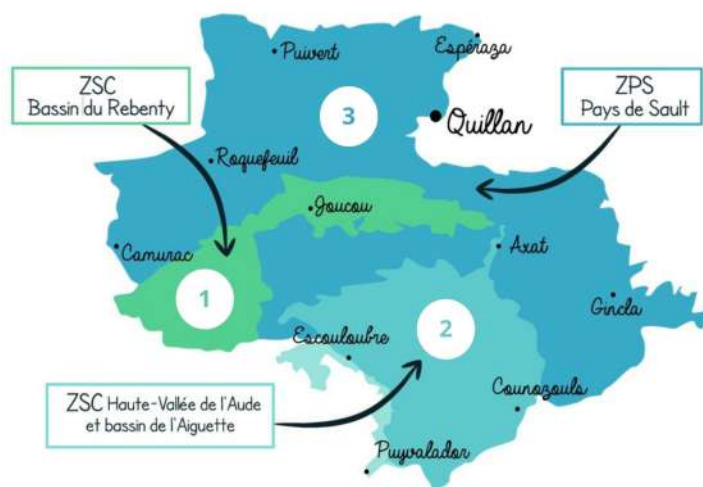
- les Contrats Natura 2000 (actions rémunérées en milieu agricole, forestier ou autre)
- L'adhésion à la Charte Natura 2000 (non rémunérée mais marque l'adhésion à la démarche Natura 2000).



2. LES SITES HABITATS, FAUNE, FLORE (ZSC) DES PYRÉNÉES AUDOISES

Cette zone pyrénéenne est fortement caractérisée par l'imbrication des influences climatiques méditerranéennes, océaniques et montagnardes. Une diversité qui se traduit par des milieux variés et de nombreuses espèces animales et végétales. On y retrouve plusieurs types d'espaces naturels protégés dont trois sites Natura 2000 qui sont animés par la Communauté de communes de Pyrénées Audoises depuis 2013 et qui couvre 75 % du territoire intercommunal.

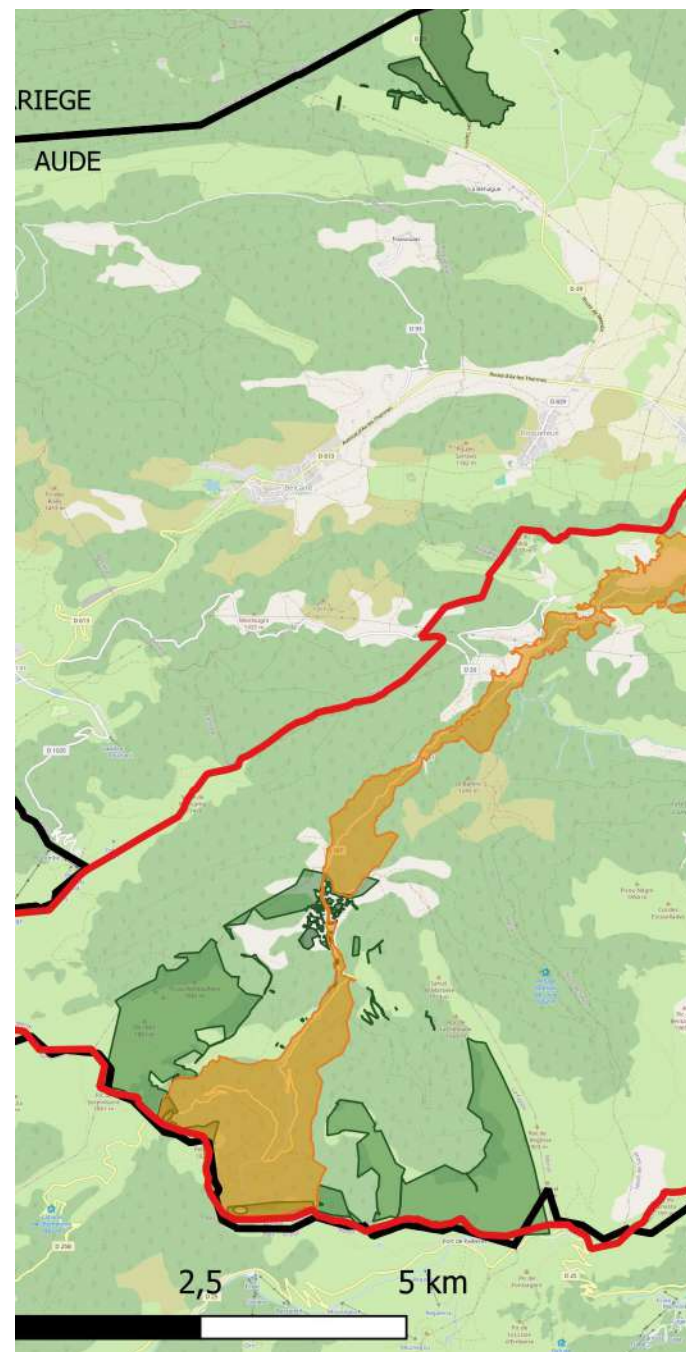
LOCALISATION DES SITES



8 587 ha – 16 communes

COMMUNES CONCERNÉES :

- Aunat
- Belfort-sur-Rébenty
- Belvis
- Bessède-de-Sault
- Cailla
- Campagna-de-Sault
- Espezel
- La Fajolle
- Galinagues
- Joucou
- Marsa
- Mazuby
- Merial
- Niort-de-Sault
- Quirbajou
- Rodome



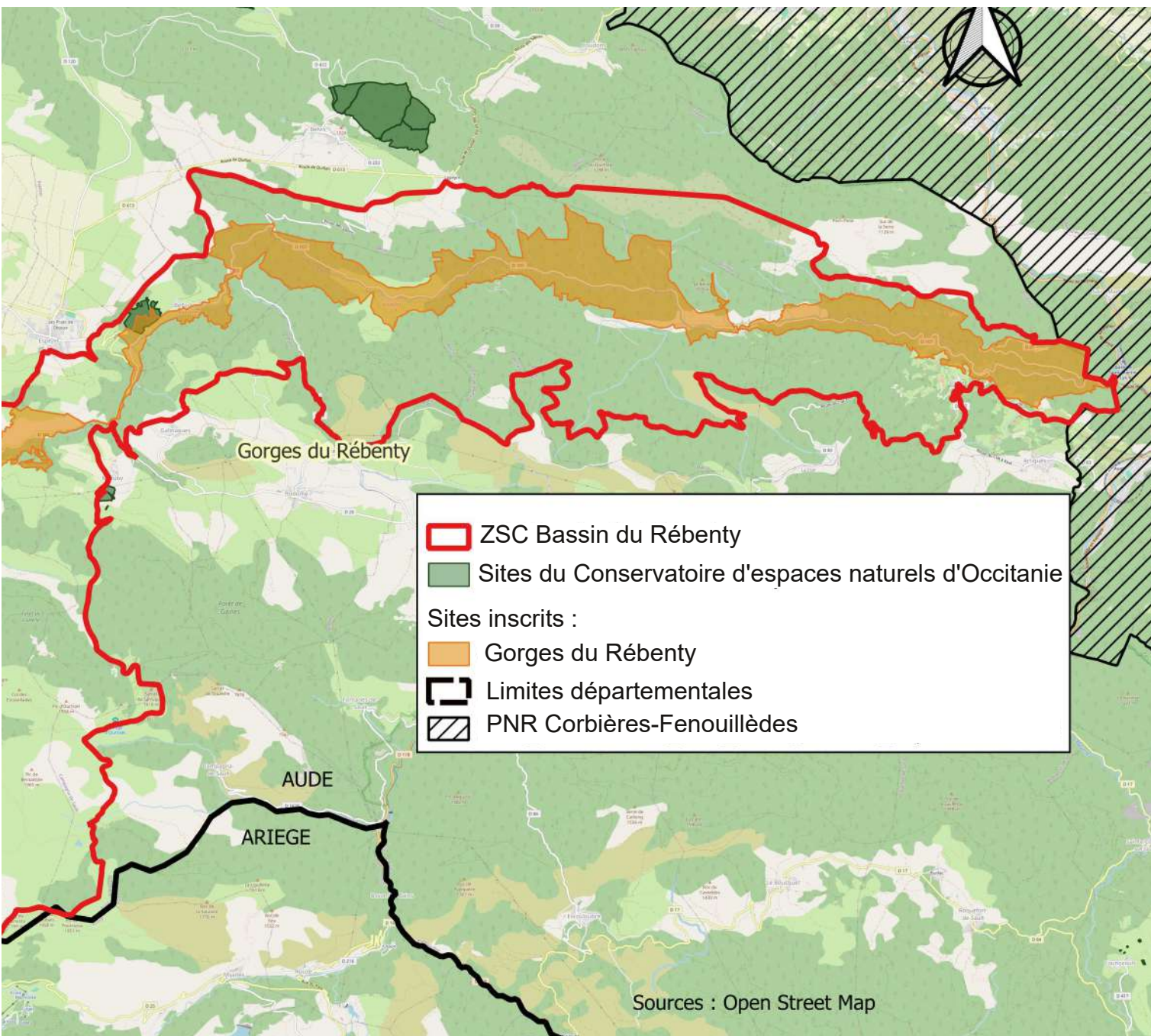


ZSC BASSIN DU RÉBENTY

Ce site est intégré au bassin-versant du Rébenty, rivière affluente de l'Aude, au régime considéré comme torrentiel. Les fortes variations d'altitude du site comprises entre 550 m et 2027 m génèrent des habitats naturels très diversifiés, dus également à la variété des substrats : calcaires, schistes, granites.

A l'aval du site, nous sommes dans l'étage supra-méditerranéen alors qu'à l'amont du site, le climat est montagnard atlantique. Ceci engendre des gradients de pluviométrie remarquables.

Le Rébenty accueille une faune aquatique très rare comme le Desman des Pyrénées, la Loutre d'Europe, l'Écrevisse à pattes blanches, le Chabot, le Barbeau méridional. La flore du bassin du Rébenty présente aussi un intérêt tout particulier.



2

ZSC HAUTE-VALLÉE DE L'AUDE ET BASSIN DE L'AIGUETTE



17 049 ha – 21 communes

COMMUNES CONCERNÉES :

AUDE :

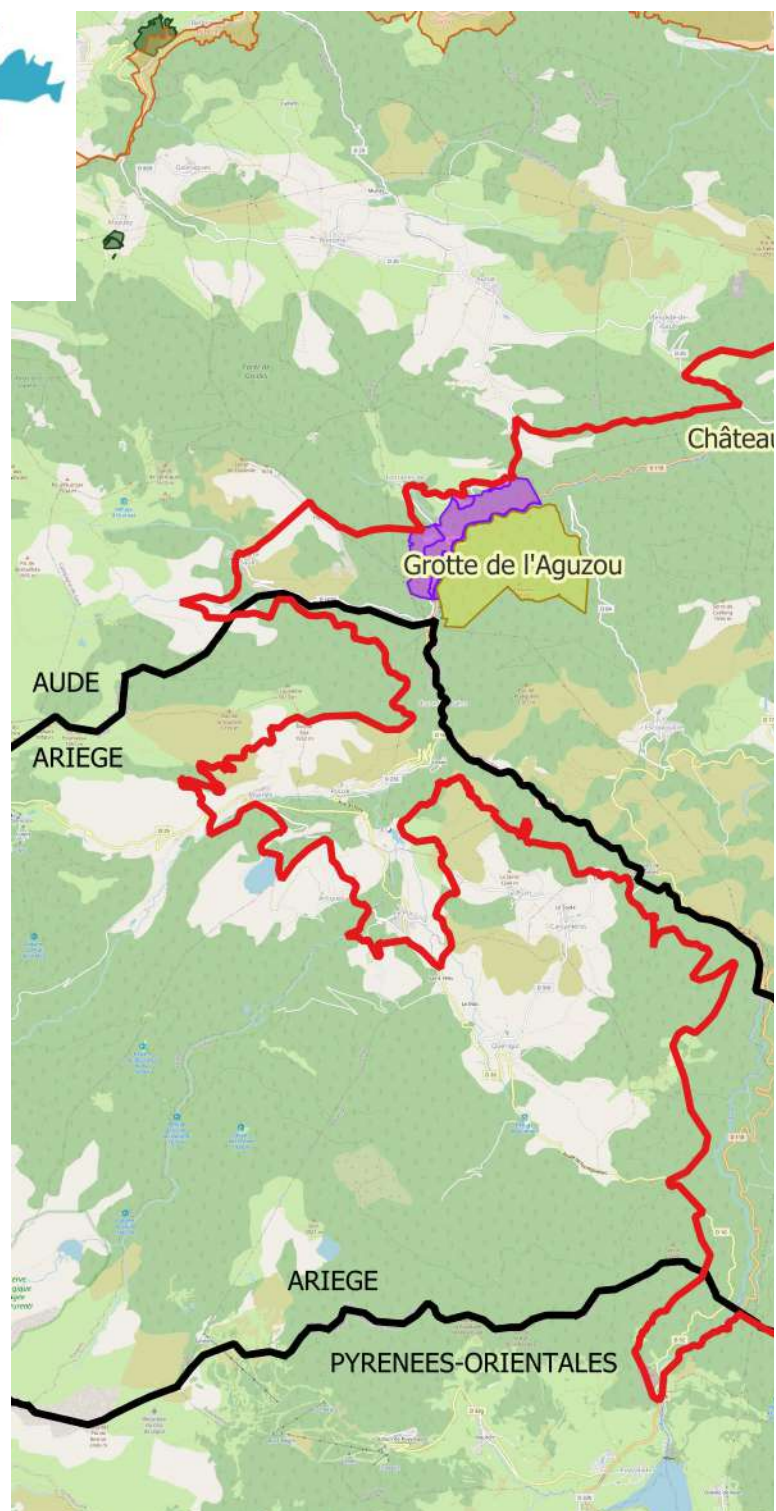
- Aunat
- Artigues
- Axat
- Bessède-de-Sault
- Campagna-de-Sault
- Cournozouls
- Escouloubre
- Fontanès de Sault
- Le Bousquet
- Roquefort-de-Sault
- Saint Martin Lys
- Sainte-Colombe-sur-Guette

ARIEGE :

- Artigues
- Carcanières
- Le Pla
- Le Puch
- Quérigut
- Rouze

PYRENEES-ORIENTALES:

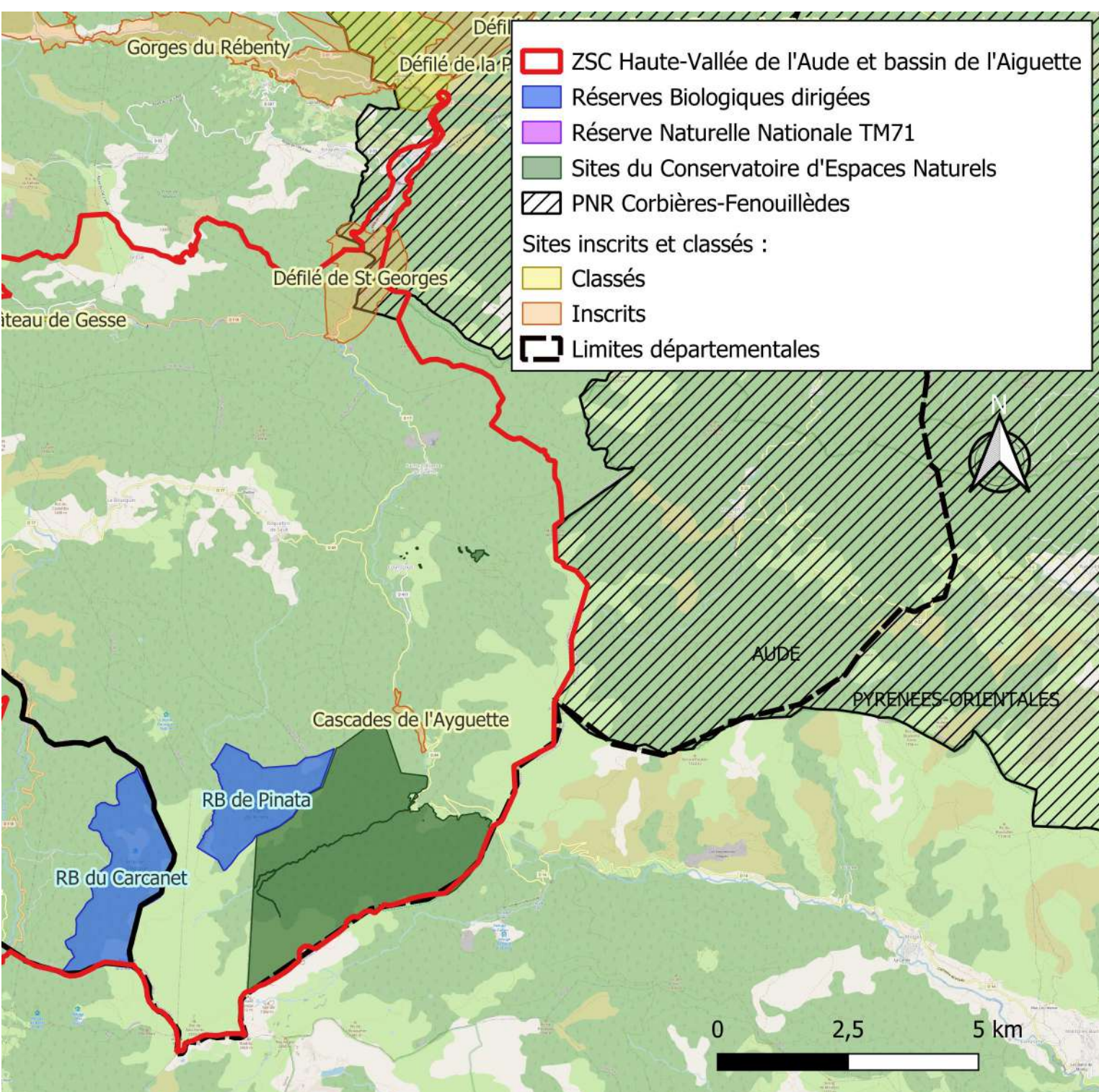
- Puyvalador



Le site présente un ensemble de milieux caractéristiques de l'ensemble des étages de végétation depuis le collinéen jusqu'à l'alpin. Globalement soumis à des influences montagnardes il présente malgré tout des caractéristiques méditerranéennes dans ses parties les plus basses.

Le site abrite notamment :

- Des zones humides riches en biodiversité et des milieux tourbeux remarquables dans la partie Nord du massif de Madres.
- De nombreux cours d'eau accueillant des populations de Desman des Pyrénées, de Barbeau méridional, d'Écrevisse à pattes blanches et une population de Chabot.
- Des prairies de fauche au pied du massif du Madres et du Pic du Dourmidou, les parties plus sommitales étant des zones d'estive.
- Des forêts très présentes exploitées pour le sapin pectiné et le hêtre.
- Des zones karstiques accueillants des populations de chiroptères rares et protégées.



LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les sites Natura 2000 Habitat, Faune, Flore des Pyrénées Audoises ont en partie été désignés pour la présence de 30 habitats d'intérêt communautaire figurants dans l'Annexe I de la Directive Habitat, Faune, Flore.

LISTE :

Nom habitat	Code habitat	Niveau d'enjeux
Forêts alluviales	9,10E+01	Exceptionnel
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	Très fort
Mégaphorbiaies hydrophiles	6430	Très fort
Tourbières de transition et tremblant	7140	Très fort
Hêtraies calcicoles	9150	Très fort
Forêts de pentes, éboulis et ravins du Tilio-Acerion	9180	Très fort
Pentes rocheuses calcaires	8210	Très fort
Landes sèches européennes	4030	Fort
Landes alpines et boréales	4060	Fort
Formations montagnardes à Cytisus purgans	5120	Fort
Pelouses sèches semi-naturelles	6210	Fort
Formation herbeuse à Nardus	6230	Fort
Tourbières hautes actives	7110	Fort
Tourbières basses alcalines	7230	Fort
Hêtraies atlantiques acidophiles	9120	Fort
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110	Fort
Eboulis calcaires et de schistes calcaires	8120	Fort
Formations stables xéro-thermophiles à Buxus sempervirens	5110	Modéré
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	6110	Modéré
Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia	6140	Modéré
Prairies à Molinia sur sols calcaires	6410	Modéré
Prairies de fauche de montagne	6520	Modéré
Tourbières hautes actives (végétation dégradée)	7120	Modéré
Sources pétrifiantes avec formation de travertins	7220	Modéré
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340	Modéré
Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata	9430	Modéré
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	Modéré
Pentes rocheuses siliceuses	8220	Modéré
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130	Faible
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	5210	Faible
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	A définir



4 GRANDS TYPES DE MILIEUX :



Forêt de pin à crochet dans le Madres

LES MILIEUX FORESTIERS :

Les forêts de chêne vert (Aude), les hêtraies sèches (Rébenty), la hêtraie-sapinière acidiphile de montagne (Madres) et les forêts de Pin à crochet qui sont les plus hautes en altitude. Elles sont le lieu de vie de certaines espèces de coléoptères saproxyliques* et abritent ainsi une faune rare.

Codes habitats : 9120, 9150, 9340, 9430, 9180

LES MILIEUX ROCHEUX :

Des gorges calcaires et en altitude des falaises calcaires et siliceuses avec des éboulis de gros blocs de granite au pied. Ces habitats présentent un intérêt fort pour les chiroptères mais aussi pour la flore chasmophytique**, adaptée à la vie sur un sol très fin voir absent, et pour les oiseaux de milieu rupicole***.

Codes habitats : 8210, 8110, 8120, 8130, 8220, 8310



Pentes rocheuses dans le Madres



Pelouses calcaires du Pic de Serembarre

LES MILIEUX AGRO-PASTORAUX :

C'est une mosaïque agricole complexe : prairies de fauche, pelouses calcicoles, landes à Genévrier, pelouses à Nard et landes d'altitude à Azalée ou Rhododendron. Ces milieux abritent une flore très diversifiée et représentent un réel intérêt pour l'ensemble des pollinisateurs.

Codes habitats : 6170, 4030, 4060, 5120, 6210, 6230, 5110, 6110, 6140, 6520, 5130, 5210

LES MILIEUX HUMIDES :

Les ripisylves**** d'Aulne et de Frêne, les prairies humides et les tourbières d'altitude renferment des enjeux très forts pour les espèces aquatiques et semi-aquatiques. Ce sont des réservoirs de biodiversité bien souvent dotés d'une flore rare et adapté à la vie dans un sol en permanence ou temporairement engorgé en eau.

Codes habitats : 91E10, 6430, 7140, 7230, 6410, 7120, 7220



Forêt alluviale du Rébenty

* Saproxylique : se dit d'une espèce qui réalise tout ou partie de son cycle de vie dans le bois en décomposition.

**Chasmophytique : se sont des plantes qui vivent dans les fissures de la roche ou des murs.

***Rupicoles : espèce qui vit ou qui pousse sur les rochers.

****Ripisylve : formation végétale qui se développe sur les rives d'un cours d'eau, rivière ou fleuve.

LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les sites Natura 2000 Habitat, Faune, Flore des Pyrénées Audoises ont en partie été désignés pour la présence de 20 espèces d'intérêt communautaire figurants dans l'Annexe II et IV de la Directive Habitat, Faune, Flore.

LISTES :

FAUNE AQUATIQUE ET SEMI-AQUATIQUE

Espèces (nom vernaculaire)	Niveau d'enjeux
Desman des Pyrénées	Très fort
Barbeau méridional	Fort
Ecrevisse à pattes blanches	Fort
Loutre d'Europe	Modéré
Chabot commun	Modéré



INSECTES

Espèces (nom vernaculaire)	Niveau d'enjeux
Papillons	
Cuivré de la Bistorte	Fort
Damier de la Succise (ssp pyrenesdebilis)	Fort
Damier de la Succise (ssp aurinia)	Modéré
Ecaille de chinée	Faible
Coléoptères	
Rhisodes rainuré	Fort
Rosalie des Alpes	Modéré
Grand capricorne	Modéré
Lucane cerf-volant	Faible



CHAUVES-SOURIS

Espèces (nom vernaculaire)	Niveau d'enjeux
Murin de Capaccini	Fort
Petit rhinolophe	Modéré
Barbastelle d'Europe	Modéré
Grand rhinolophe	Modéré
Minioptère de shreibers	Modéré
Petit murin	Modéré
Murin à oreilles échancrées	Faible



FLORE

Espèces (nom vernaculaire)	Niveau d'enjeux
Buxbaumie verte	Modéré
Hypne brillante	Modéré



Seules les espèces de l'Annexes II de la Directive Habitat, Faune, Flore sont présentées.



QUELQUES ESPÈCES SENSIBLES :



LE DESMAN DES PYRÉNÉES :

C'est un petit mammifère insectivore endémique du quart nord-ouest de la péninsule ibérique et du massif pyrénéen. Dans le massif pyrénéen son aire de répartition se fragmente, les populations sont en déclin. Il est encore présent dans les rivières des Pyrénées Audoises et fait l'objet d'un suivi annuel de sa présence. D'importants programmes sont mis en oeuvre pour sa conservation : un programme européen LIFE+Desman a été déployé jusqu'en 2020 et un second Plan National d'Action (PNA) est en cours depuis 2021.

LE CUIVRÉ DE LA BISTORTE :

Ce petit papillon est une relique glacière très localisé en France : dans les Pyrénées, il est présent en Ariège et dans les Pyrénées-Orientales. On retrouve ce papillon dans les zones humides de la ZSC Haute-Vallée de l'Aude et bassin de l'Aiguette où pousse sa plante hôte : la renouée de la bistorte. Ce papillon est principalement menacé par la fermeture des prairies humides.



LE RHYSDÈS RAINURÉ :

C'est un coléoptère de la famille des carabidés encore peu connu. Cette espèce est associée aux forêts anciennes de montagne là où hêtraies et hêtraies sapinières abritent une densité importante de bois mort. Le rhysodès rainuré n'est connu que dans deux forêts des Pyrénées Audoises : les Fanges et celle de Gesses.

LE MURIN DE CAPACCINI :

Les Pyrénées Audoises sont constituées de grands ensembles karstiques ce qui confère un grand intérêt pour les chiroptères. Certains d'entre eux comme le Minioptère de Schreibers et le Murin de Capaccini sont rares et localisées. La menace principale est le dérangement dans les gîtes de reproduction et d'hivernage.



LA BUXBAUMIE VERTE :

C'est un bryophyte boréo-montagnard présent dans les forêts des étages montagnards et subalpins des Pyrénées Audoises. La buxbaumie est sensible aux fortes éclaircies du couvert forestier et a besoin de bois mort pour se développer. Classé vulnérable en Europe, elle est encore peu connue.

3. LE SITE OISEAUX (ZPS) DES PYRÉNÉES AUDIOISES

LOCALISATION DU SITE

COMMUNES CONCERNÉES :

AUDE :

- Aunat
- Artigues
- Axat
- Belcaire
- Belfort-sur-Rébenty
- Belvianes-et-Cavirac
- Belvis
- Bessède-de-Sault
- Cailla
- Campagna-de-Sault
- Campagne-sur-Aude
- Camurac
- Coudons
- Counozouls
- Escouloubre
- Espezel
- Espérazza
- Fontanès de Sault
- Galinagues
- Gincla
- Ginoles
- Joucou
- La Fajolle
- Le Bousquet
- Le Clat
- Marsa
- Mazuby
- Montfort-sur-Boulzane
- Merial
- Niort-de-Sault
- Nébias
- Puilaurens
- Puivert
- Quillan
- Quirbajou
- Rivel
- Rodome
- Roquefeuil
- Roquefort-de-Sault
- Saint-Jean-de-Paracol
- Saint-Julia-de-Bec

- Saint-Louis-et-Parahou

- Saint Martin Lys

- Sainte-Colombe-sur-Guette

- Salvezines

- Val-du-Faby

ARIEGE :

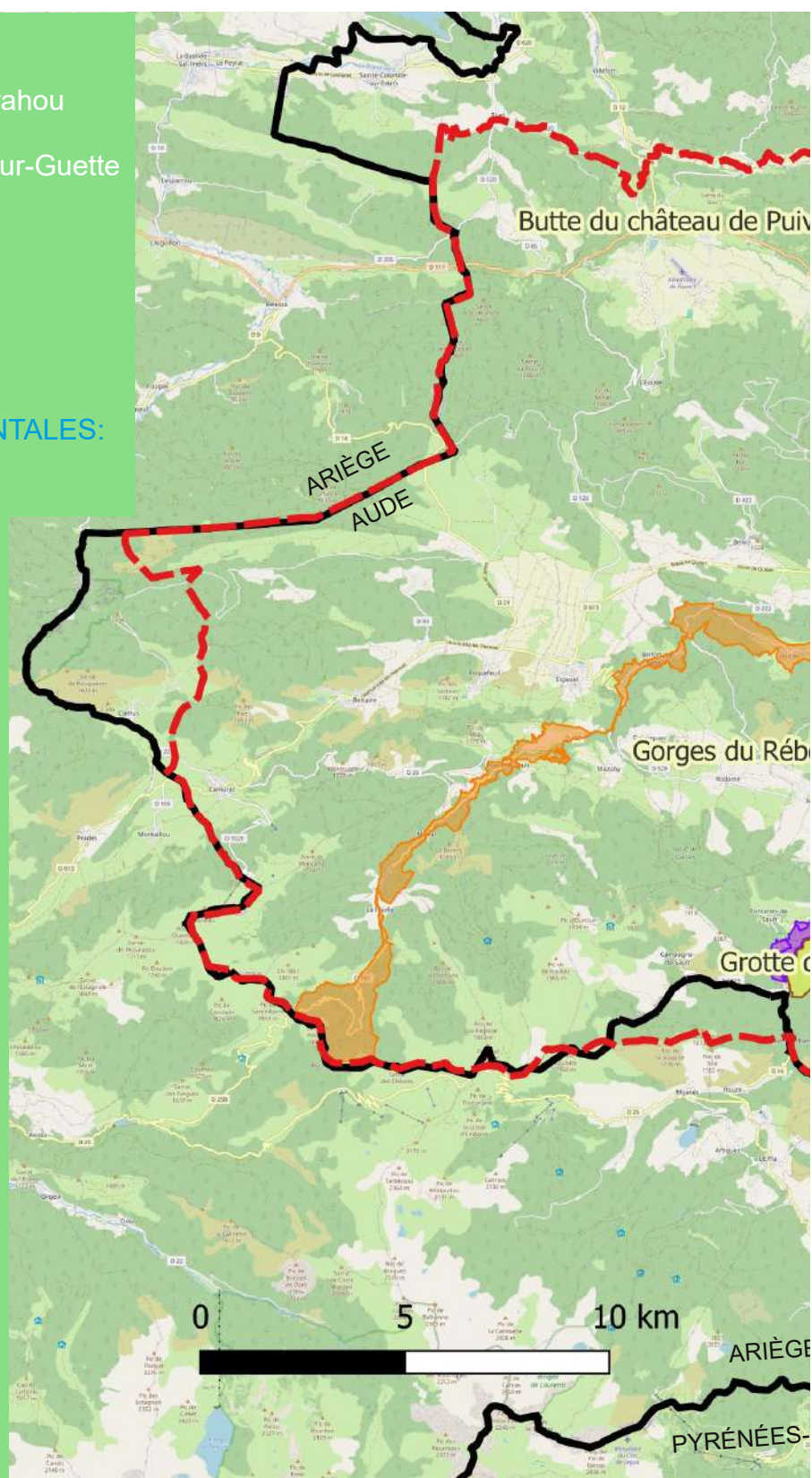
- Quérigut

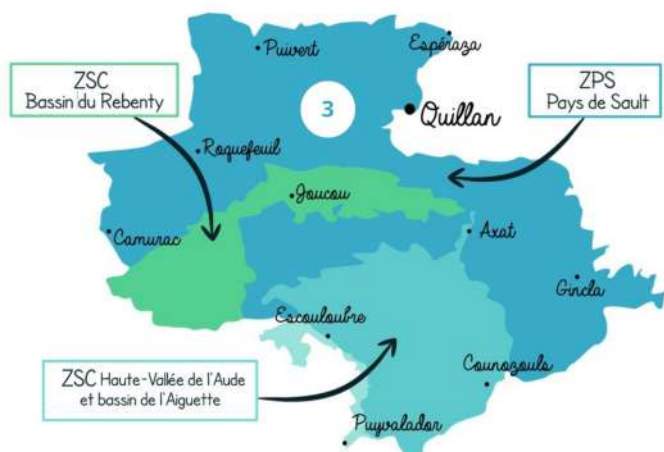
- Rouze

PYRENEES-ORIENTALES:

- Fenouillet

- Vira



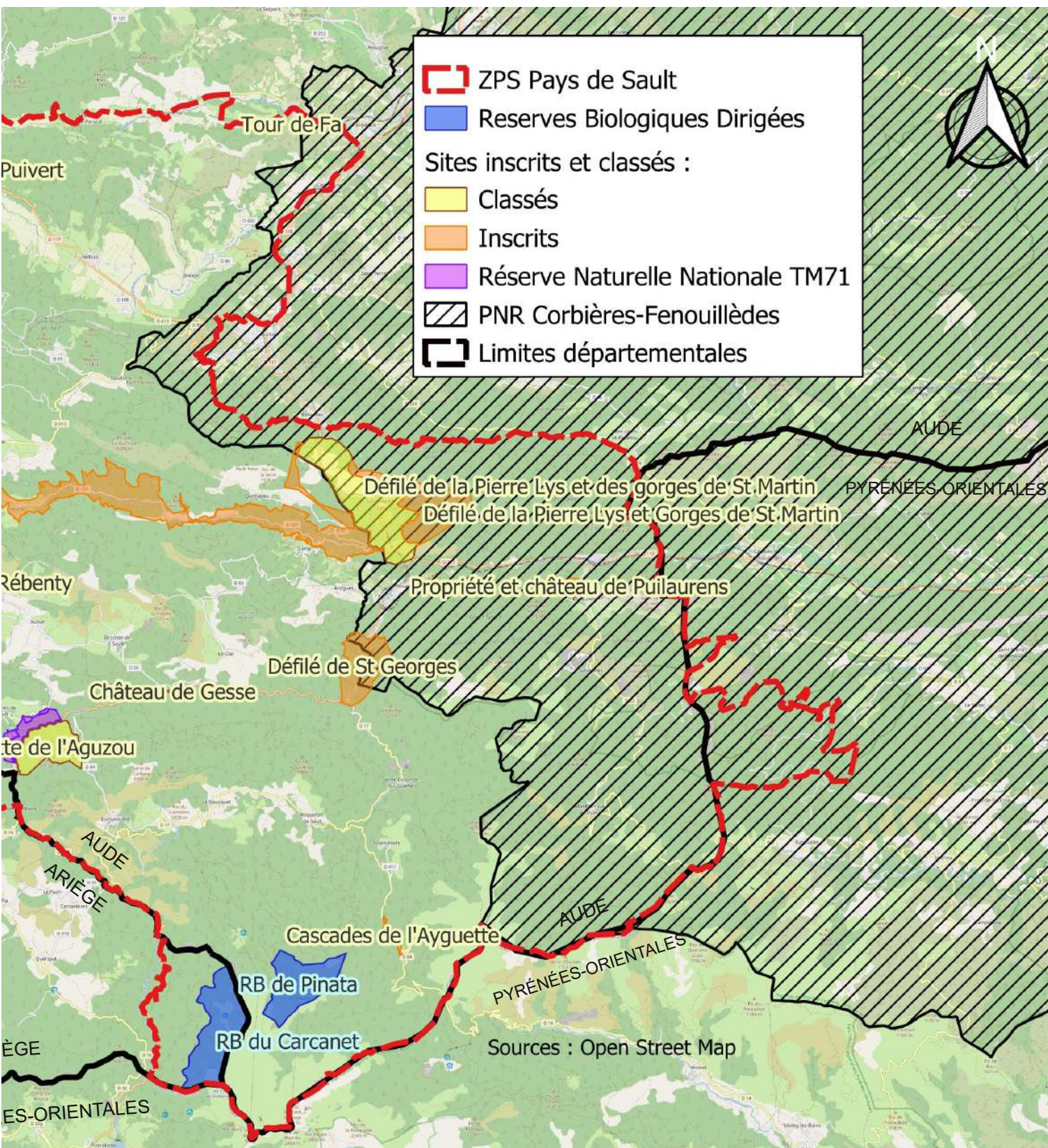


71 499 ha – 52 communes

3

ZPS PAYS DE SAULT

Le site Pays de Sault présente de grandes variations d'altitudes allant de 236 m à son point le plus bas situé dans la vallée de l'Aude à 2 469 m au sommet du Madres. Ce vaste ensemble est constitué de compartiments agencés en plateaux, découpés en décompression tectonique par les vallées principales de l'Aude, de l'Aiguette, du Rébenty et de la Boulzane.



LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Observatoire de Vautours Fauves

C'est la présence de 26 espèces d'oiseaux, dont certaines très rares, qui ont justifié la désignation du site. Le site est également un couloir de migration à forte concentration surtout sur le Plateau de Sault et notamment pour les cigognes et les grues cendrées.

LISTE :

Espèces (nom vernaculaire)	Niveau d'enjeux
Gypaète barbu	Très fort
Grand tétras	Très fort
Perdrix grise des Pyrénées	Très fort
Vautour percnoptère	Très fort
Aigle royal	Fort
Crave à bec rouge	Fort
Aigle botté	fort
Chouette de tengmalm	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	Fort
Faucon pèlerin	Fort
Bondrée apivore	Modéré
Bruant ortolan	Modéré
Faucon crécerellette	Modéré
Grand-duc d'Europe	Modéré
Pic noir	Modéré
Pie-grièche écorcheur	Modéré
Pipit rousseline	Modéré
Vautour moine	Modéré
Busard Saint-Martin	Modéré
Fauvette pitchou	Modéré
Milan royal	Modéré
Vautour fauve	Modéré
Busard cendré	Faible
Engoulevent d'Europe	Faible
Milan noir	Faible
Alouette lulu	Faible



QUELQUES ESPÈCES SENSIBLES :



LE GYPAÈTE BARBU :

Vautour de grande taille (2m85 d'envergure), c'est un charognard dont la caractéristique est de se nourrir exclusivement d'os. Il niche en falaise. En France l'espèce a été réintroduite à partir de 1986 dans les Alpes mais n'a jamais disparu des Pyrénées. La ZPS abrite un couple de Gypaète qui s'est installé en 2009. Cet oiseau fait l'objet d'un important programme de conservation européen : le Life Gyp'Act où l'objectif est d'assurer une continuité et un brassage génétique entre les populations des massifs des Alpes et des Pyrénées.

LE GRAND TÉTRAS :

C'est le plus grand des galliformes européens, il est inféodé aux forêts boréales et montagnardes et possède donc des adaptations à un climat froid. La sous-espèce présente dans les Pyrénées Audoises est la sous-espèce pyrénéenne « Tetrao urogallus aquitanicus » : il y a entre 5 000 et 6000 individus répartis sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées. On le retrouve dans les forêts d'altitude de la ZPS.

En France, cette espèce a disparu du massif des Vosges en 2024 et fait l'objet d'un Plan National d'Action (PNA).



LA PERDRIX GRISE DES PYRÉNÉES :

C'est aussi un galliforme de montagne, elle est endémique des Pyrénées et de la Cordillère cantabrique espagnole. Cette sous-espèce a disparu du massif des Alpes dans les années 1970. La ZPS correspond à la marge de son aire de répartition ce qui rend les populations présentes plus à l'Est davantage vulnérables. On la trouve dans les mosaïques de landes et de pelouses du haut de l'étage montagnard aux bases de l'étage alpin de la ZPS.

LE VAUTOUR PERCNOPTÈRE :

C'est le seul vautour migrateur, il arrive sous nos latitudes de fin février à avril et repart vers ses quartiers d'hivernage au sud du Sahara de fin août à septembre. Il vient pour se reproduire et niche en falaise. En France, la population pyrénéenne de vautour percnoptère paraît stable. Le site abrite au minimum 4 couples. Cette espèce fait l'objet d'un plan national d'action (PNA) depuis 10 ans.



4. LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES (EIN) ?

L'évaluation des incidences constitue le volet réglementaire des sites Natura 2000 et permet la prise en compte des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans la conception et la réalisation de documents de planifications et de projets. Ce dispositif est codifié par le Code de l'Environnement : Livre IV - Titre Ier - Chapitre IV - Section I - Sous-Section 5 "Dispositions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000" (Articles R414-19 à R414-26).

L'objectif de l'évaluation des incidences Natura 2000 est de déterminer si un projet peut avoir un impact significatif sur la conservation des habitats ou espèces ayant justifié la désignation d'un site (pour les sites Natura 2000 des Pyrénées Audoises, il s'agit des espèces et des habitats présentés dans les pages 7 à 14).

PROJETS SOUMIS À EIN

Le projet nécessite une évaluation des incidences s'il figure dans l'une des trois listes d'activités soumises à EIN :

TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE :

Si mon projet figure dans les trois listes ci-contre, je télécharge et je remplis le formulaire de demande d'évaluation des incidences simplifié :

https://www.aude.gouv.fr/contenu/telechargement/21211/143651/file/evaluation_incidentes_simplifie_natura2000.pdf



Liste nationale :

[https://www.aude.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/10068/87936/file/
Tableau_items_liste_nationale_cle06f8d1-](https://www.aude.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/10068/87936/file/Tableau_items_liste_nationale_cle06f8d1-)



Liste locale 1 :

[https://www.aude.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/10009/87641/file/
Tableau_items_liste_locale_1_cle5a3138.pdf](https://www.aude.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/10009/87641/file/Tableau_items_liste_locale_1_cle5a3138.pdf)



Liste locale 2 :

<https://www.aude.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/10010/87646/file/>

Une clause de « sauvegarde » ou « filet » complète ces listes et permet à l'autorité administrative de soumettre tout de même le projet à Évaluation des Incidence sur décision motivée.

EXEMPLES DE PROJETS SOUMIS À ÉVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000

LA LISTE NATIONALE issue de l'art R414-19 du Code de l'environnement (29 items) :

- Plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale.
- Installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration.
- Documents de gestion forestière.
- Coupes soumises à autorisation.
- Les manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration pour les épreuves et compétitions sur voie publique, dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 euros.
- Les manifestations sportives soumises à autorisation, pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur, organisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (hors circuits homologués).

LA LISTE LOCALE 1 issue de l'arrêté préfectoral n°2013080-002 (28 items) :

- Les manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration pour les épreuves et compétitions sur voie publique ne donnant pas lieu à une délivrance d'un titre international ou national ou lorsque le budget d'organisation est inférieur à 100 000 € et dès lors que le nombre de participants est supérieur à 100.
- L'aménagement d'un terrain pour la pratique des sports ou loisirs motorisés d'une surface supérieure à 4 ha soumis à permis d'aménager.
- Affouillements ou exhaussements dont la hauteur ou la profondeur excède 2 m et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 2 ha soumis à permis d'aménager.
- Création, extensions ou remplacement des remontées mécaniques de loisirs soumis à permis de construire, transportant moins de 1 500 passagers/heure.
- Les zones de développement éolien soumises à approbation.
- Les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installée sur le sol situé en secteur sensible et soumis à déclaration préalable ou permis de construire dont : la puissance crête est inférieure à 3kWc et dont la hauteur maximum au-dessus du sol peut dépasser 1,80 m OU dont la puissance est supérieure à 3kWc et inférieure ou égale à 250 kWc quelle que soit leur hauteur.
- Les travaux entraînant une modification substantielle de lignes électriques aériennes d'une tension égale ou supérieure à 6,3 KV et d'une longueur de plus de 15 km soumises à PC.
- Travaux d'entretien liés aux ouvrages ou effectués dans le périmètre de la concession et les grosses réparations dans le cadre des concessions d'énergie hydraulique soumis à autorisation.
- Les aires d'envol et d'atterrissage hors aérodrome, soumises à agrément.
- Défrichements soumis à autorisation portant sur une superficie totale même fragmentée inférieure à 25 ha.

LA LISTE LOCALE 2 issue de l'arrêté préfectoral n°2013115-009 (11 items) :

- Création de voiries forestières permettant le passage de camions grumiers.
- Création de pistes pastorales permettant le passage de camions de transport de matériels ou d'animaux.
- Les travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de structure de ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés, hors entretien courant.
- Les travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.
- La création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.
- L'assèchement permanent, la mise en eau permanente, l'imperméabilisation, le remblai de zone humide ou de marais lorsque la zone concernée est supérieure à 0,01 ha et inférieure à 0,1 ha.

DÉFINIR LE PROJET

La nature du projet doit être définie en indiquant les éléments les plus importants. Voilà quelques exemples :

- Travaux d'aménagement : nature des travaux / indiquer s'il y a création de pistes / Un hélicoptère sera-t-il nécessaire / modification du milieu
- Organisation d'un événement : nombre de participants / Installations temporaires

LES PÉRIODES SENSIBLES

La réalisation des travaux et aménagements doit être en adéquation avec les périodes de sensibilité des espèces afin de limiter tout impact. À titre indicatif, les tableaux suivants présentent les périodes de sensibilité pour les espèces des trois sites Natura 2000.



ZSC BASSIN DU RÉBENTY ET ZSC HAUTE-VALLÉE DE L'AUDE ET BASSIN DE L'AIGUETTE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Chauve-souris												
Desman des Pyrénées												
Faune aquatique												
Flore												
Papillons												



Sensibilité forte



Sensibilité faible



Ces périodes sont indicatives et varient selon le type de projet et la zone concernée : contacter des experts naturalistes locaux permet de recevoir des conseils adaptés à votre projet.

Structures	Type de taxons	Tel	Mail	Web
Fédération Aude Claire	Faune, flore, habitats (réfèrent départemental Desman des Pyrénées)	04 68 31 29 20	federation@auDECLAIRE.org	https://www.auDECLAIRE.org/
CEN Occitanie	Faune, flore, habitats	06 09 50 42 21	clementine.plassart@cen-occitanie.org	https://www.cen-occitanie.org/
Groupe Derivaz / Natura Pirenèus	Chauve-souris	06 79 05 46 64	naturapireneus@yahoo.com	
Fédération de pêche de l'Aude	Piscicoles (Barbeau Méridional, Chabot Commun)	04 68 25 16 03	accueil@fedepêche11.fr	https://www.fedepêche11.fr/



ZPS PAYS DE SAULT

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Gypaète barbu												
Vautour percnoptère												
Vautour fauve												
Grand tétras												
Perdrix grise des Pyrénées												
Aigle royal												
Aigle botté												
Alouette lulu												
Bondrée apivore												
Bruant ortolan												
Busard cendré												
Busard saint-martin												
Chouette de tengmalm												
Circaète Jean le Blanc												
Crave à bec rouge												
Engoulevent d'Europe												
Faucon pèlerin												
Fauvette pitchou												
Grand-duc d'Europe												
Milan noir												
Milan royal												
Pic noir												
Pie-grièche écorcheur												
Pipit rousseline												



Sensibilité forte



Sensibilité faible

Ces périodes sont indicatives et varient selon le type de projet et la zone concernée : contacter des experts ornithologues locaux vous permettra de recevoir des conseils adaptés à votre projet.

Structures	Type de taxons	Tel	Mail	Web
LPO Occitanie dt Aude	Ornithologie	04 68 49 12 12	aude@lpo.fr	https://aude.lpo.fr/
Fédération de Chasse de l'Aude	Galliformes de montagne	04 68 78 54 34	fdca11@fdca.asso.fr	https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aude/



CONSULTER LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

Pour plus d'informations, vous pouvez vous informer sur la biodiversité des sites et sur les préconisations de gestion en consultant les Documents d'Objectifs (DOCOBs) des trois sites Natura 2000.

Les DOCOBs validés sont disponibles aux liens suivants :

LE DOCOB :

Chaque site en a un. Il recense les enjeux et les objectifs de conservation, propose un plan d'action et des mesures de gestion à mettre en place en tenant compte des activités humaines.



ZPS Pays de Sault :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/zps-pays-de-sault-a2781.html>



ZSC Bassin du Rebenty :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/docob-du-bassin-de-rebenty-a1076.html>



ZSC Haute-Vallée de l'Aude et bassin de l'Aigrette :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/docob-de-la-haute-vallee-de-l-aude-et-du-bassin-de-a1587.html>

CONTACTER LES AUTORITÉS COMPÉTENTES



LA STRUCTURE ANIMATRICE DES SITES NATURA 2000 :

La structure animatrice des sites Natura 2000 doit être contactée le plus en amont possible. Elle pourra ainsi accompagner le porteur de projet dans la conception de son projet (indiquer si le projet figure dans les trois listes d'activités, conseils pour la conception d'un projet respectueux de la biodiversité, adresser le bon formulaire).

Communauté de communes des Pyrénées Audoises Vos contacts

Animateur Natura 2000	07 85 17 26 97	caroline.maignuin@pyreneesaudioises.fr	https://pyreneesaudioises.n2000.fr/
Service Environnement	06 18 32 95 28	claire.kostrzewa@pyreneesaudioises.fr	https://www.pyreneesaudioises.fr/environnement/
Accueil	04 68 20 00 10	accueil@pyreneesaudioises.fr	https://www.pyreneesaudioises.fr/environnement/natura2000/

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM) DE L'AUDE :

L'évaluation des incidences doit être déposée auprès de la DDTM de l'Aude.
La DDTM est l'autorité décisionnelle, c'est elle qui évalue et juge si le projet menace les enjeux de conservation du site Natura 2000 concerné. C'est donc la DDTM qui autorise ou non le projet.

Il est important de s'y prendre en avance, car le délai d'instruction est d'au moins 2 mois.

DDTM de l'Aude Vos contacts			
Chargé de mission Biodiversité	04 68 71 76 67	damien.desclides@aude.gouv.fr	https://www.aude.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Environnement-et-Developpement-durable/Natura-2000/Evaluation-des-incidences
Adresse	DDTM de l'Aude – Service Agriculture Forêt Eau Biodiversité (SAFEB) – 105 boulevard Barbès – CS 40001 11838 CARCASSONNE Cedex		

LES SUITES POSSIBLES ...

 Le projet n'est pas soumis à EIN :
Après vérification de la liste et confirmation par l'animateur Natura 2000 ou la DDTM.
Aucune formalité n'est nécessaire.

 Projet soumis à EIN mais absence d'incidences :
Une évaluation simplifiée suffit. L'animateur Natura 2000 peut accompagner le porteur de projet dans la réalisation de cette évaluation.

 Projet soumis à EIN et présence d'incidences :
Une évaluation complète devra être réalisée par un bureau d'étude compétent.

ATTENTION : Cette évaluation complète doit être prise en compte dès le début du projet : les délais et les montants sont bien souvent importants.

Communauté de Communes - Pyrénées Audoises 1 Av. François Mitterrand 11500 QUILLAN - 04 68 20 00 10

Photos : Fédération Aude Claire, LPO Occitanie, J-C Gleizes, A.Terras, B.Carré, F.Sirvin, E. Labye, C.Mainguin, J.Laurens, V.Parmain, F.Vassen

Graphisme : l'Audeaunat'

Rédaction et contribution : Communauté de communes des Pyrénées Audoises



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales